



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSSES

- Séance du 6 avril 2023 -

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, le conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 16

Procurations : 6

Absents : 7

Votants : 22

Date de convocation : 31/03/2023

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
12/04/2023**

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BESOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Olivier CHAPRON, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Nathalie CARLES-SALMON, Elodie ALBA, Vincent SOUBIRON.

Excusés avec procurations : Dominique ALM à Malika BENSOUICI, Raphaël RIGACCI à Didier ZERBIB, Orlane LABAT à Magali PATINET, Morgane CARRA à Magalie GRANDSIMON, Valentin DE MUER à Philippe STREMLER, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP.

Absents : Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE

Secrétaire : Elodie ALBA

N° DEL/2023-2-12

OBJET :

Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : éclairage public du rond de l'église (Place de la Libération)

Rapporteur :
Jérôme BOUTELOUP,
Maire

Considérant la demande de la commune en date du 25/02/22 concernant l'éclairage public du « rond de l'église » place de la Libération dans le cadre de la rénovation de la place, qui vient se substituer à un projet antérieur n°5AT58 validé par la délibération n°4530 du 4 juillet 2018, qui n'avait pas donné lieu à exécution.

Vu l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante réalisée par le SDEHG, qui prend en compte la modification de la proposition concernant le choix des mâts et lanternes en intégrant des modèles TEOS et CAROS de la marque ROHL, ainsi que le choix de mâts et lanternes CIGO de cette même marque :

- Création d'un réseau d'éclairage public en câble U1000RO2V 2x16mm² Cuivre d'une longueur totale de 740m sous fourreau enterré Ø63 + cablette de terre 25mm² Cuivre
- Fourniture et pose de 3 mâts de 6m crosse double équipés de 2 lanternes LED TEOS 32W
- Fourniture et pose de 5 mâts de 6m crosse simple équipés d'une lanterne LED TEOS 27W
- Fourniture et pose de 5 mâts de 4m équipés de lanternes LED CARO 37W
- Fourniture et pose de 5 mâts de 4m équipés de lanternes LED CARO 27W
- Fourniture et pose de 2 mâts de 4m équipés de lanternes LED TEOS 27W
- Fourniture et pose d'un mât aiguille de 7m équipé de 4 lanternes CIGO 51W
- Fourniture et pose d'une lanterne LED TEOS 32W sur console façade
- Rénovation complète de l'armoire de commande
- Fourniture et pose de 12 prises guirlandes
- L'ensemble des lanternes LED comporteront un abaissement de 50% de 22h à 5h
- L'ensemble des mâts + lanternes seront en RAL150 gris sablé.

N° DEL/2023-2-12

Cette opération a été conçue en vue d'installer un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économies d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse.

Compte tenu des modalités d'intervention du SDEHG, la part restant à la charge de la commune est estimée à 56 687 €, après déduction de la subvention du Conseil départemental, se calculerait comme suit :

Montant HT du projet (marge incluse de 10% pour aléas de travaux)	170 390 €
Participation du SDEHG	79 437 €
Subvention du Conseil Départemental	45 359 €
Participation communale (travaux) :	45 595 €
Participation communale (maîtrise d'œuvre) :	10 439 €
Participation communale (TVA non récupérable) :	537 €
Participation communale (frais de gestion de l'emprunt) :	116 €
Total participation communale :	56 687 €

La commune sollicitera auprès du Conseil départemental la subvention associée aux travaux ; dès réception de cette délibération et de l'accord du Conseil départemental sur sa subvention, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Afin de faciliter la gestion de la subvention du Conseil départemental pour ce projet et ainsi éviter à la commune d'avancer les fonds correspondants, cette subvention sera versée directement au SDEHG.

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire présenté,
- De verser au SDEHG un montant égal à celui qu'il appellera, estimé à 56 687 €, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement « Subventions d'équipement versés - autres groupement » par le biais d'un fonds de concours.
- De solliciter l'aide du Conseil départemental pour cette opération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

